

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Par trimestre,
Francs 11, pris au bureau.
Francs 13, francs à la poste

LE POLITIQUE.

Les abonnements commencent à toutes les époques.
Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis

SOMMAIRE. — Discours de M. Guizot. — Listes des candidats à examiner par le jury d'instruction à Bruxelles. — Distribution des prix à l'école industrielle de Liège. — Régence de Liège. — Tribunal correctionnel. — Nouvelles et faits divers.

FRANCE.

Paris, le 27 mars. — M. Dartigaux, premier président de la Cour royale de Pau, vient de mourir à l'âge de 70 ans.

— La nuit dernière, M. le grand référendaire de la chambre des pairs, a été volé de la manière la plus extraordinaire. L'effronté voleur a pu pénétrer sans être entendu jusque dans la chambre du maître d'hôtel de M. Decazes, et après avoir brisé le cadenas d'une caisse qui contenait des valeurs en argent et en papier, il a enlevé quatre billets de banque de mille francs, des bijoux et des hardes. M. Prunier de Quatremaire s'est transporté sur les lieux pour constater les faits. Deux inspecteurs ont été placés à la porte du palais. Aucun paquet ne sort sans être vérifié. On n'a encore rien découvert.

— Parmi les pétitions qui doivent occuper aujourd'hui la chambre des députés, il en est une qui a pour objet de demander l'abrogation de la loi d'exil portée contre la famille de Napoléon. Elle est signée de MM. le lieutenant-général duc de Padoue; Masséna, prince d'Essling, le prince de la Moscowa; Alfred et Gustave de Montebello, Gaëtan Murat; de Menneval; Joachim et F. Clary, et Félix Desportes.

— M. de Talleyrand affecte de ne pas connaître les noms de MM. Sauzet et Passy; il les appelle *Sanzet et Poissy*.

— Deux grands personnages, voyageant sous le nom de M. le comte et la comtesse de Mascalli sont arrivés le 20 mars à Pau, venant de Madrid. Le bruit s'est répandu que c'était M. le prince de Capoue, frère de la reine d'Espagne, et la dame qui l'accompagne cette anglaise d'une beauté remarquable dont les journaux ont tant parlé. Ils sont repartis le 21 pour Bordeaux, dans la diligence qu'ils avaient arrêtée en totalité; leurs équipages n'ayant pu les accompagner par la route encore impraticable de Saragosse, à cause de la fonte des neiges.

— Des lettres de Vienne annoncent que les Polonais expulsés de Cracovie et dirigés sur les états autrichiens n'ont pas en Amérique; la France a consenti, dit-on, à les recevoir, et l'Autriche n'attendait que ce consentement pour renoncer au projet d'envoyer ces malheureux proscrits au-delà des mers; mais il ne paraît que trop vrai qu'un certain nombre des Polonais arrêtés à Varsovie ont été conduits sur le territoire russe, et quant à ceux-ci, il sera bien difficile d'obtenir de la Russie qu'elle les relâche.

— On lit dans le *Temps*, journal de Paris :

« Un simple ouvrier graveur vient de faire une découverte d'une haute importance par l'économie qui en résultera dans la fabrication de nos armes de guerre. Les crosses de fusil, qui exigeaient une main-d'œuvre fort compliquée, se confectionnent maintenant comme par miracle, à l'aide d'une machine. Le gouvernement vient d'acheter ce secret trois cent mille francs, et l'inventeur va s'occuper immédiatement d'établir une machine semblable dans chacun de nos arsenaux. »

— La curiosité publique a été fort occupée depuis quelque temps de prétendues découvertes dans la lune faites par un célèbre astronome. Cette complète mystification, qui s'est produite à l'abri du nom de M. Herschell, a été accueillie par beaucoup de journaux; quelques uns d'entre eux ont essayé même de la combattre avec les armes de la science. Nous apprenons aujourd'hui qu'elle est l'œuvre de M. Nicolet, astronome français, et actuellement établi aux Etats-Unis. On dit qu'à l'aide de ces ingénieuses fictions qui lui ont été rendues faciles par ses connaissances en astronomie, M. Nicolet a fait dans notre *Monde sublunaire* une très-heureuse spéculation sur la crédulité publique. (*Déb.*)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Nous avons dit que le discours de M. Guizot avait produit une profonde impression sur la chambre. Voici l'opinion de différents organes de la presse sur ce discours : *l'Impartial*, journal du tiers-parti, dit : « C'est le plus remarquable qu'ait jamais prononcé son auteur. » *Le Constitutionnel* : « Ce n'est pas un orateur ordinaire que M. Guizot. Son geste

impérieux, son action dominatrice agissent puissamment sur l'assemblée. Le discours de l'orateur, dont le talent ne s'était jamais élevé aussi haut a été salué par de vifs applaudissements d'une partie de l'assemblée. » *Le Courrier français* : « M. Guizot a converti les ministres de son puissant patronage. » *Le Journal du Commerce* : « M. Guizot devait produire et a produit une impression vive. L'effet dramatique a été complet, les applaudissements de la majorité ont fait un piedestal à l'orateur. » *Le Moniteur du Commerce* : « M. Guizot n'a jamais en un plus beau triomphe oratoire. Jamais son talent si pur et si élevé n'avait été si brillant. » *Le Journal des Débats* : « L'éloquence de M. Guizot a été sublime de force et de vérité. Voici comment s'est exprimé l'orateur :

Je n'avais, dit l'orateur, nul dessein de prendre la parole dans ce débat; j'avais même le dessein de me taire. Mais au milieu de ce mouvement subit d'explications et de sincérité qui s'est emparé de toutes les parties de la Chambre, j'éprouve le besoin de dire aussi très-brièvement ce que je sens de notre situation, et quelle est celle que, pour mon compte et, j'ose le dire, pour celui de mes amis, je me propose de tenir devant la Chambre.

Je demande à la Chambre la permission d'écarter sur-le-champ toute considération, toute question personnelle; je n'y suis pas accoutumé, et la Chambre me fera, j'en suis sûr, l'honneur de me croire, je ne suis pas accoutumé à m'établir sur ce terrain. J'ai défendu la politique qui a prévalu depuis six ans; je l'ai défendue comme simple député, sans y avoir aucun intérêt. Comme ministre, j'ai aidé, il m'est permis de le dire, j'ai aidé M. Casimir Perier à faire prévaloir cette politique; j'ai aidé mes successeurs comme j'ai aidé mes prédécesseurs, avec le même zèle, la même franchise. (Très-bien! très-bien!)

J'écarterai également tout le passé. Je n'ai pas plus qu'un autre la manie d'en faire un continuel sujet de récrimination, un obstacle au rapprochement des esprits, à l'extension de notre ancienne majorité, un obstacle aux victoires de notre politique, de cette politique que nous avons soutenue dans les mauvais jours, et à laquelle on se rallie aujourd'hui dans les jours de prospérité. On nous l'a contestée pendant cinq ans, quand l'émeute grondait aux portes de cette chambre, quand les difficultés les plus graves pesaient sur la tête du gouvernement. On cesse de la contester aujourd'hui.

M. Odillon-Barrot : Je demande la parole.
M. Guizot : On nous l'accorde, je dis nous, car c'est de nous qu'il s'agit ici aussi bien que des ministres qui siègent sur ces bancs; on nous l'accorde maintenant au milieu de la paix publique, au milieu de la prospérité publique. Certes, messieurs, je ne ferai aucune objection à cette victoire nouvelle de notre ancienne majorité et de sa politique. Je m'en applaudis, je m'en félicite; j'en aurai garde de réveiller des souvenirs qui pourraient y apporter obstacle; mais je ne souffrirai pas non plus les méprises ou les fautes qui mettraient de nouveau cette politique en péril. Je ne prends la parole que pour les repousser.

Je ne dirai qu'un mot de deux reproches qui ont souvent retenti à cette tribune, et que l'honorable préopinant vient d'y renouveler.

On a parlé de progrès; on a accusé notre politique d'être une politique rétrograde et une politique de rigueur. Je ne répondrai que deux mots, je le répète, à ces deux accusations.

Je ne pense pas, messieurs, et aucun homme de sens ne peut penser que le progrès d'une société consiste à avancer aveuglément et toujours dans le même sens, dans la même voie, sans se demander si c'est la voie qui mène la société à son bien, si c'est la véritable progrès qu'elle aurait à faire. Le progrès pour la société, messieurs, c'est d'avancer; ce dont elle a besoin, c'est d'obtenir ce qui lui manque. Ainsi, quand la société est tombée dans la licence, le progrès, c'est de retourner vers l'ordre. (Très-bien! très-bien!) Quand la société a abusé de certaines idées, le progrès, c'est de revenir de l'abus qu'on en a fait; le progrès, messieurs, c'est toujours de rentrer dans la vérité, dans les conditions éternelles de la société de satisfaire à ses vrais besoins réels et actuels. Si la société aujourd'hui avait besoin, comme on le lui répète, si elle avait besoin d'une extension indéfinie, je dirai seulement d'une extension nouvelle des libertés politiques, si c'était là son vœu, son sentiment, son besoin réel, il y aurait progrès à marcher dans cette voie. Mais ce n'est pas là le besoin actuel de notre France. Elle a besoin, messieurs, de s'établir, de s'affermir sur le terrain qu'elle a conquis, de s'éclaircir, car les lumières lui manquent; elle a besoin de s'organiser, de retrouver les principes d'ordre et de conservation qu'elle a longtemps perdus et vers lesquels elle cherche à retourner. Voilà le progrès véritable auquel elle aspire et pour lequel il faut l'aider. (Très-bien!)

Soyez-en bien sûrs, messieurs, il n'y a pas de progrès pour la chambre, pas de progrès pour la France à se passionner pour les idées et les pratiques de 1791; ce qui fut progrès alors serait aujourd'hui une marche rétrograde; les besoins qu'on avait alors sont satisfaits aujourd'hui; les besoins qu'on a aujourd'hui on ne les avait pas alors. Le véritable progrès pour nous, c'est de donner à la société ce dont elle a besoin aujourd'hui, c'est de la faire marcher dans la voie dans laquelle elle est, en arrière, et non de la pousser encore une fois indéfiniment en l'avant, par routine, par préjugés, dans des voies où notre société s'est peut-être déjà trop avancée, et qui la mènerait à sa ruine, non à sa grandeur. (Très-bien! très-bien!)

Je repousse donc, messieurs, je repousse absolument cette accusation de rétrograde intentée contre notre politique. C'est là un anachronisme, une vieille routine; c'est vous, messieurs, qui vous traînez dans une ornière; c'est vous qui répétez ce qu'on disait dans d'autres temps, sans vous apercevoir que tout est changé autour de vous, que la société est changée, que ses besoins sont changés. C'est nous, nous qui avons l'intelligence des temps nouveaux. (Très-bien! Oui! oui!) Oui, messieurs, c'est nous. Je comprends très bien que vous pensiez autrement; et c'est de quoi je vous accuse. Je vous accuse de n'avoir pas compris ce qui s'est passé en France depuis quarante ans, je vous accuse d'être en arrière. (Très-bien! très-bien! mouvement prolongé.)

Un seul mot maintenant sur un autre reproche. On a taxé notre politique de rigueur, et je puis croire que c'est à moi particulièrement que ce reproche s'adresse. Si je ne me trompe, c'est moi qui ai prononcé le premier à cette tribune, à propos des lois de septembre, le mot d'intimidation. Je l'avoue, messieurs, quand j'ai prononcé ce mot, je croyais exprimer le lieu commun le plus vulgaire. Je croyais dire ce que nous avons tous lu dans nos catéchismes et dans la préface de tous les codes pénaux du monde. Il a toujours été convenu, toujours entendu que les lois pénales avaient essentiellement pour objet d'intimider....

Plusieurs voix : C'est clair!
D'intimider, de réprimer par la crainte, les mauvais penchans de la nature humaine. Il a toujours été entendu dans les plus simples traités de morale, dans les livres écrits pour l'éducation du peuple, que la crainte était un frein nécessaire, salutaire à l'homme dans l'imperfection de sa nature et de sa condition.

Je n'avais donc exprimé que la vérité la plus commune, la plus simple, et il faut que certains esprits soient étrangement pervers (passez-moi l'expression), qu'ils aient étrangement dévié du vrai, pour qu'un tel mot, une telle idée ait causé une seconde d'étonnement.

Et si au lieu des idées je consulte les faits, si je me rappelle ce qui s'est passé en France depuis six ans, et les actes auxquels j'ai eu l'honneur de concourir, en est-il un seul, je vous le demande, auquel le mot de *rigueur* puisse s'appliquer? Je défie qui que ce soit, dans quelques années d'ici, quand les passions seront amorties, ces passions prétendues qui ne sont, je le sais, que de pâles copies des vraies passions d'autrefois (très-bien! très-bien!), quand, dis-je, ces prétendues passions seront tout-à-fait amorties, quand les souvenirs de nos débats se seront calmés, je défie un homme sensé de venir dire à cette tribune qu'il y a eu des rigueurs en France depuis six ans.

Des rigueurs, messieurs; mais nous avons à peine suffi aux nécessités sociales; mais il a fallu cinq ans pour nous amener à les reconnaître, à les proclamer, nous, nous-mêmes dépositaires du pouvoir, sur ces bancs où nous étions assis. Il a fallu des désordres effroyables, des dangers extrêmes pour nous faire recourir, à quoi? aux moyens de répression les plus simples, les plus modérés, les plus légaux, à des moyens qui sont le code commun, l'état habituel de toute société policée, de tout gouvernement civilisé.

Je suis donc frappé, étrangement frappé de cette aberration de certains esprits qui lui fait donner le nom de rigueur aux idées les plus élémentaires de la loi et de la morale, qui leur fait qualifier de rigoureux les actes les plus modérés, le gouvernement le moins oppressif, le plus patient qui ait jamais existé depuis qu'il existe des gouvernements.

Non, messieurs, il n'y a point eu de rigueurs, il n'y a point eu d'intimidation brutale; il y a eu l'emploi le plus réservé du pouvoir public armé de ses droits dans l'intérêt de la société, et non pas dans un intérêt de personne et de ministère. (Très-bien!)

J'en resterai là avec le passé; je ne dirai rien de plus. On ne m'accusera pas de vouloir réveiller les passions, empêcher les réconciliations; je viens droit au présent. Qu'est-il arrivé depuis que l'ancien cabinet s'est retiré? Je ne veux pas dire un mot de sa retraite, je la prends comme un fait accompli; qu'est-il arrivé? A l'instant, il a été évident pour tout le monde, que la Chambre ne voulait pas changer sa politique, que le gouvernement du Roi ne voulait pas changer sa politique; malgré les accidens qui avaient amené la chute de l'ancien cabinet, le lendemain la majorité et le cabinet nouveau ont senti la nécessité de persévérer; leur première pensée a été de le dire et de le prouver par leurs actes et par leurs paroles.

C'est qu'en effet il y avait quelque inquiétude, quelque doute dans les esprits. C'est cette inquiétude, c'est ce doute qui ont poussé le nouveau cabinet d'une part, la majorité de l'autre, à se hâter de rassurer les esprits et le pays; car, entendez-le bien, messieurs, on s'est hâté de rassurer le pays. On a compris que l'ébranlement de la politique qui avait prévalu depuis cinq ans, c'était l'ébranlement du pays, même du gouvernement fondé par la révolution de juillet; que le plus pressant besoin, c'était que cette politique réparât ouvertement, prévalût toujours. On s'est donc hâté de rassurer le pays, et on a eu raison, c'était nécessaire. D'une part, l'ancienne opposition continuait à pousser au changement du système; c'était son droit; elle a considéré constamment le système comme mauvais. Aujourd'hui, il est vrai, une partie de ses membres paraissent ne pas garder la même conviction; peu importe; ceux qui la gardent ont le droit de continuer à provoquer un changement de système; et, en effet, ils ont agi en ce sens depuis un mois plus activement, et avec plus d'espérances qu'auparavant; d'autre part, on a dit que les circonstances étant changées, la politique devait changer aussi; qu'il y avait

après la répression des désordres, possibilité, utilité de modifier le système suivi pour les réprimer.

D'autres personnes enfin, le défilé passé, le grand péril social surmonté, la société sauvée, ont pu être moins frappées des moyens nécessaires pour conserver les biens une fois conquis. Il est arrivé plus d'une fois que le danger passé, le remède a eu moins de prix aux yeux de ceux qu'il avait rendus à la vie. Toutes ces causes, toutes ces dispositions ont pu, ont dû faire craindre l'allévation de la politique suivie depuis cinq ans.

Eh bien! Messieurs, je n'hésite pas à l'affirmer, malgré les changements survenus dans l'état des affaires, et qui sont le fruit de la politique suivie depuis cinq ans, malgré l'apaisement des esprits, qu'a amené cette politique qui devait, disait-on, les irriter, les diviser chaque jour davantage, je persiste à penser qu'il est aujourd'hui plus nécessaire que jamais, pour les chambres, pour le gouvernement de juillet pour notre glorieuse révolution, de persévérer dans cette politique; et c'est là le motif qui m'a décidé à monter à la tribune; j'ai besoin d'exprimer à cet égard ma conviction, de demander encore à la chambre à ce sujet quelques minutes d'attention. (Mouvements divers.)

Messieurs, on nous a dit plus d'une fois, à mes amis et à moi, que nous ne nous souvenions pas de la révolution de juillet, que nous n'avions pas une juste idée de son importance et de sa grandeur. Je serais bien tenté de renvoyer ce reproche à ceux qui nous l'adressent; bien souvent, en les voyant tenir la même conduite, en les entendant tenir le même langage qu'ils auraient tenu, il y a douze ans, il y a quinze ans, sous la restauration, en les voyant constamment appliqués à contrôler, à affaiblir le pouvoir, à envahir, à conquérir au profit de ce qu'on appelle les libertés publiques, j'ai été tenté de leur dire à mon tour: Mais vous ne savez donc pas qu'il y a eu une révolution? (On rit.) Vous n'avez donc aucune idée de ce qu'est un pareil fait; de tout ce qu'il a de puissant, de redoutable, du long tremblement qu'il imprime à la société tout entière et de la difficulté de la rassembler? Eh bien! oui, nous avons fait une révolution, et je la crois plus grande, je la sens plus profonde que vous ne l'avez jamais fait. Oui, la France, par un acte de sa volonté, a changé son gouvernement. Vous figurez-vous dans quel état un tel fait laisse pendant long-temps le peuple qui l'a accompli? C'est un grand acte, un acte glorieux, un de ces actes qui grandissent les nations, qui en font des personnages historiques admirables. Mais un tel acte, Messieurs, est pendant long-temps, pour le peuple qui l'a accompli, une source féconde d'aveuglement et d'orgueil. La pensée de l'homme ne résiste pas à un tel entraînement, elle en reste long-temps troublée et comme éblouie, elle se persuade qu'elle peut chaque jour, à son plaisir et par cela seul qu'elle le veut, renouveler ce fait terrible, et faire ainsi à tout venant, devant le monde, acte de sa puissance.

Regardez autour de vous, regardez l'état général des esprits, indépendamment des opinions politiques; écoutez ce que disent les dévots comme les impies, écoutez les gens qui parlent au nom du Christ, comme ceux qui parlent dans l'intérêt du monde, vous les verrez, et en grand nombre, atteints comme de folie, par ce seul fait qu'ils ont vu une grande révolution s'accomplir sous leurs yeux, et qu'il leur paraît qu'on en recommencerait une autre dans leur sens. (Sensation.) Descendez en vous-mêmes dans votre propre pensée, vous tous qui êtes des hommes sages, des hommes sensés. N'avons-nous pas entendu dire par des hommes sages à cette tribune, que les citoyens étaient libres de choisir dans les lois les articles qui leur plaisaient pour leur obéir, et ceux qui ne leur plaisaient pas pour leur désobéir? N'avons-nous pas entendu dire à cette tribune: Vous ferez des lois mais je n'y obéirai pas. Est-ce que vous n'êtes pas frappés du degré d'égarement, et je ne puis m'empêcher de le dire, d'abaissement auquel il faut que les esprits soient arrivés pour tenir un pareil langage? Est-ce que vous ne reconnaîsez pas dans de tels faits, cette puissance d'une révolution de la veille, qui pèse encore sur toutes les têtes, qui trouble et égare la raison de l'homme? Messieurs, voilà, au vrai, l'état où nous sommes, nous en sortons peu à peu, laborieusement, comme on échappe à la tempête, nous en sortons, nous en sortons victorieusement. Mais nous sommes encore à la porte, et encore bien atteints du mal que je viens de vous décrire.

Et songez au milieu de quel pays un tel fait est tombé, au milieu de quel pays une telle révolution s'est accomplie, au milieu d'un pays qui venait de traverser quarante ans de révolutions, d'un pays profondément imbu des principes, des habitudes, des pratiques révolutionnaires. Ne croyez pas que je médise de notre passé, que je m'élève contre la révolution de 1791, pas plus que contre la révolution de 1830. La première aussi a fait son œuvre; elle a été immensément utile, salutaire à la France. Mais enfin, nous savons bien aujourd'hui que les idées, les habitudes, les passions de ce temps étaient anarchiques, vouées à une œuvre de destruction: œuvre nécessaire, inévitable, mais qui ne convient ni à d'autres temps ni à d'autres besoins.

Pour mon compte, je crois que ce n'est pas faire injure à nos illustres devanciers, à nos pères de 1789 et de 1791 que de ne pas suivre la même route qu'eux. Je vois plus loin; je ne doute pas que, dans leur séjour inconnu, ces nobles âmes qui ont voulu tant de bien à l'humanité, ne ressentent une joie profonde en nous voyant éviter aujourd'hui les écueils contre lesquels sont venues se briser tant de leurs belles espérances. (Vif mouvement d'adhésion.)

Je les honore assez pour être sûr qu'aujourd'hui, toutes les fois que nous signalons des tendances anarchiques, que nous les combattons, ils se réjouissent; ils nous applaudissent; ils ont le sentiment que nous continuons leur œuvre, que nous faisons les véritables progrès qu'ils n'ont pu faire de leur temps, mais auxquels nous sommes appelés aujourd'hui.

Voulez-vous, messieurs, que nous y regardions encore de plus près? Voulez-vous qu'après avoir considéré l'état général de notre société, et les faits dont elle sort à peine, nous regardions les partis proprement dits qui s'agitent encore au milieu de nous? Vous verrez si ce sont là encore des maux, des dangers qu'on puisse espérer de guérir en cinq ou six ans, avec les moyens que nous avons employés jusqu'à ce jour.

Prenez le parti carliste. (Sensation prolongée.) Il y a quarante ans qu'on dit qu'il est vaincu. Il a subi des défaites effroyables: la Convention, l'Empire, ont passé sur lui et l'ont broyé. Eh bien! de notre temps, tout à l'heure, il s'est retrouvé vivace; il n'est pas vaincu, ne le croyez pas; vous aurez affaire à lui long-temps (on rit); c'est un parti qui a des racines profondes dans le passé; c'est le parti de l'ancien régime, de l'ancienne France, avec ce qu'elle avait de bon et de mauvais, de vices et de mérites. Un parti qui vient de si loin, qui est toujours resté semblable à lui-même, qui a sur vécu à de telles défaites, un

tel parti ne meurt pas si vite, bien qu'on dise qu'il est mort, qu'on n'a plus rien à redouter de lui. C'est le parti du passé, et avant qu'il se soit transformé, avant qu'il ait reconnu ses vices, les vices de son système et de sa nature, avant qu'il les ait reconnus assez pour accepter notre société actuelle et s'y incorporer pleinement il se passera bien des années et bien des luttes encore.

Voulez-vous que je parle du parti révolutionnaire? Je ne le traiterai pas avec plus de dédain. Il a reçu aussi, depuis quarante ans, bien des démentis, il a aussi éprouvé bien des défaites. Ses idées, ses pratiques ont été mises à l'épreuve; et toutes les fois qu'il s'est agi de fonder un gouvernement, elles ont été trouvées vides et vaines, ce sont de pures machines de guerre, incapables de fonder un gouvernement: on ne bâtit pas des villes à coups de canon. (Sensation prolongée.)

Mais enfin, malgré cela, ne traitez pas ce parti légèrement, ne lui croyez pas une haleine si courte, non-seulement à cause de sa force, non-seulement parce qu'il a été accoutumé à se voir puissant dans le pays, et qu'il croira l'être encore long-temps, mais encore parce qu'il a des idées profondes, puissantes; c'est un parti qui a rêvé toute une organisation de la société; c'est un parti qui croit avoir résolu tous les grands problèmes qui tourmentent l'homme et la société depuis le commencement du monde. Prenez-le toujours, messieurs, en grande considération; pensez-y toujours, car vous ne le vaincrez pas dans quelques années; vous le trouverez encore long-temps et sur ces bancs, au sein de la chambre, parmi les vieillards et parmi les jeunes gens; vous le trouverez long-temps redoutable, toujours dangereux, toujours faux, car il l'est essentiellement, mais long-temps actif et puissant.

Eh bien! messieurs, ces maux que je viens de signaler, ces dangers que je viens de rappeler, ce ne sont pas des maux et des dangers dont on se débarrasse en quelques années, comme on se complait aujourd'hui à le croire. Croyez-moi, messieurs, tout n'est pas fini; il s'en faut beaucoup que tout soit fini; vous aurez encore très long-temps besoin de lutter.

Et avec quoi luttiez-vous? Avec quoi avez-vous lutté? Vous avez un gouvernement libre, un gouvernement hérité de la liberté publique, c'est-à-dire qui entretient, qui excite, qui provoque chaque matin les partis; je ne m'en plains pas, je n'en accuse pas la nature de gouvernement, je désire cette lutte; j'aime mieux qu'elle soit longue, qu'elle soit redoutable, et qu'elle aboutisse enfin à l'honneur de la raison et de la liberté humaine; mais je ne veux pas non plus qu'on la méconnaisse. Sachez que la nature de votre gouvernement entretient les partis et les fait vivre infiniment plus long-temps qu'ils ne vivraient si vous pouviez les combattre avec le pouvoir absolu que vous n'avez pas, et que, grâce à Dieu, personne dans mon pays n'aura plus jamais. (Très-bien! très-bien!)

Soyez-en sûrs, messieurs, ce n'est pas avec quelques victoires dans la rue, avec quelques lois comme celles que vous appelez lois d'immolation, que vous en finirez véritablement avec les longs et durables dangers auxquels cette société est en proie.

Tout cela a été très-bon, très-nécessaire; il faut vaincre les partis dans la rue quand ils y descendent; il faut les enchaîner dans les lois quand ils repoussent les lois; mais savez-vous ce qui a fait notre véritable force depuis cinq ans? Savez-vous avec quoi nous avons dompté, ou plutôt commencé à dompter les partis? Savez-vous ce qu'il vous importe par dessus tout, ce qu'il importe par dessus tout au pays de maintenir? Ce sont ces deux choses-ci: l'harmonie, la forte harmonie des grands pouvoirs de l'état, et dans le sein de chacun de ces pouvoirs, une conduite prudente, habile, indépendante, suivie.

Ce qui nous a fait triompher depuis cinq ans, c'est qu'il s'est formé dans le sein des chambres une majorité qui n'a consulté que sa propre raison; qui ne s'est pas laissée éblouir par le bruit qu'on faisait à sa porte pour l'asservir, qui ne s'est pas laissée éblouir par les promesses qu'on lui jetait à la tête pour l'égarer; une majorité qui a agi avec une ferme indépendance, qui a constitué dans les chambres un véritable pouvoir public, un pouvoir qui a persévéré dans la politique qu'il avait adoptée, qui a compris qu'à travers la diversité des années et des situations, il fallait marcher dans la même voie, imposer aux factions les mêmes lois, un pouvoir qui s'est offert sagement et noblement à la couronne et à l'autre chambre; qui a marché constamment de concert avec eux, qui a respecté les attributions et les limites de tous les autres pouvoirs. C'est à cette politique indépendante, suivie, mesurée, c'est à la majorité qui l'a faite, adoptée, qui l'a constamment pratiquée, qu'est dû véritablement notre succès depuis cinq ans. Voilà ce qu'il nous importe de maintenir, voilà ce qui a introduit dans notre gouvernement quelque chose des mérites qui manquent si souvent dans les gouvernements libres, un peu de fixité et un peu de dignité.

Ne vous y trompez pas, messieurs, quelles que soient leur nécessité et leur légitimité, quels que soient le bien et la gloire qu'elles procurent à une nation, les révolutions ont toujours ce grave inconvénient qu'elles ébranlent le pouvoir et qu'elles l'abaissent; et quand le pouvoir a été ébranlé et abaissé, ce qui importe par-dessus tout à la société, à ses libertés, comme à son repos, à son avenir comme à son présent, c'est de raffermir et de relever le pouvoir, de lui rendre de la stabilité et de la dignité, de la tenue et de la considération. Voilà ce qu'a fait la chambre depuis 1831, voilà ce qu'elle a commencé; car Dieu me garde de dire que tout soit fait! non, tout est commencé parmi nous, rien n'est fait, tout est à continuer. Si vous ne persévériez pas dans la politique que vous avez adoptée, si cette majorité, qui s'est glorieusement formée et maintenue, ne se maintenait pas encore, si elle ne se maintenait pas intimement, énergiquement, en accueillant toutes les conquêtes, en s'ouvrant à toutes les réconciliations, mais en ne laissant jamais enfoncer ses rangs, en ne se laissant jamais diviser; si vous ne faisiez pas cela, si vous ne saviez pas le faire, vous verriez en quelques mois, peut-être en quelques jours, s'évanouir toute votre œuvre, cette œuvre salutaire que vous avez si laborieusement accomplie.

Messieurs, gouvernement ou chambres, ministres, députés, citoyens, nous n'avons qu'une chose à faire, c'est d'être fidèles à nous-mêmes, de faire ce que nous avons fait, d'avancer au lieu de reculer dans la voie dans laquelle nous nous sommes engagés. Non, nous n'avons point à rétrograder, nous n'avons rien à rétracter; il faut, au contraire, que nous poursuivions, que nous avançons; et ce seront là les progrès véritables, les véritables services rendus à la révolution de juillet, que j'aime et que j'honore, autant que qui que ce soit dans cette chambre, mais que je veux voir ferme, digne, sage, pour son salut et pour notre honneur à nous, à tous. (Vives acclamations.)

BELGIQUE.

Bruxelles, 28 mars. — Après avoir commencé à des prix élevés, les fonds espagnols sont tout à coup tombés aux cours les plus bas, sur le bruit répandu que le ministre Mendizabal était renversé, Isturitz nommé président du conseil. D'autres non moins alarmantes circulaient. Ouvert à 45 1/8 le cours des Ardois a monté à 45 3/8, descendu à 44 1/4 papier.

On proposait des obligations de l'emprunt de don Carlos à 37, même au pair de 36 p. c.

Après la cote on cote 44 1/4 argent. Point de cours d'Anvers.

Lloyd bruxellois du 28 mars (2 heures du soir) — Belges, 101 3/8 P.; Espagne, act. 43 3/4 A.; différée, 46 1/2 P.; nouvelle dito, 21 0/0 P.; passive, 14 7/8 P.; Banq. Belgique, 148 1/2 P.; Société de comm., 129; Société nationale, 116; Banque Foncière, 95 3/4; Canaux, 107 P.; Haut-Fourneaux, 118 P.; Fleu, 109 P.; Levant 100 P.; Hornu, 98 P.; Selessin, 104 P.; Ougrée, 104 3/4; Sars-Longchamps, 102 P.; Chemin de fer, 104 P.; Vennes, 104 P.; St. Léonard, 101 P.

EXAMEN DEVANT LE JURY D'INSTRUCTION.

Voici la liste des candidats à examiner par le jury d'instruction, pendant la session de Paques (5 au 16 avril 1836.) Cette liste est extraite du *Monteur*:

Philosophie et lettres. — Grade de candidat.
Première série, à examiner pendant la 4^e semaine (du 5 au 9 avril.)

MM. J. A. J. Coupez, de Saintes (Brabant); F. Vanderrest, de Bruxelles; J. B. A. M. G. de Ghellinck, de Gand; F. Kinet, de Namur; C. H. X. Péria, de Mons; J. L. V. de Loch, de Bruxelles; L. Vercurryse, de Courtray; F. J. B. J. Nève, d'Ath; X. V. Thibaut, de Dinant; F. de Lannoy, de Lede (Flandre orientale); A. J. L. d'Amby (Limbourg); J. Tonneler, de Namur; E. Van Gansbergh, de Bruxelles; J. F. E. Van Brienen, de St-Trond; M. J. de Robiano, de Bruxelles; A. F. Vincent, de Mons; C. Grandgagnage, de Liège; C. M. André, de Vianden.

Deuxième série, à examiner pendant la seconde semaine (du 14 au 18 avril.)

MM. F. Labrye, de Maestricht; N. R. J. Hauzeur, de Ciney; J. A. L. Vanhals, de Maestricht; L. Duguille, de Pipaix (Hainaut); F. Huberty, de Greisch; M. Everarts, d'Ernage (Namur); G. P. J. Vigneron, de Mons; C. Desmeth, de Vosseme (Brabant); E. Vandepereboom, de Courtray; A. D. J. Daufour, de Buynnes (Hainaut); C. L. Laegae, de Heule (Flandre occidentale); F. E. Valcke, de Rouslers; C. Buchholz, de Luxembourg; J. B. Bissuel, de Lyon; A. Baude, de Gembloux.

Il sera ultérieurement donné avis aux aspirants du jour et de l'heure que le jury aura fixé pour l'examen par écrit.

Droit. — Grade de candidat. — Première série.

MM. P. Bouvier, de Louvain; E. Gilmont, de Senelle; G. de Stappers, de Hasselt; E. C. J. M. G. Hynderick, d'Ypres; J. Delpoite, de Tirlemont; L. H. F. Van Ham, de St-Trond; C. Courtois, de Ham-sur-Heure; F. Versmesen, de St. Nicolas; J. de Bellefroid, de Tongres; C. Vandenberg, de St-Trond; J. P. C. J. Nuewens, de Bruxelles; E. N. Putzeys, de Liège; V. Ferrebault du Maisnil, de Tournay; E. Lambert, d'Aveseremme; J. E. J. Engels, de Bruxelles; J. G. E. Thilges, de Clervaux; E. Van Ham, de St-Trond; F. Jamart, de Bruxelles.

Deuxième série, à examiner pendant la deuxième semaine, MM. A. F. Vincent de Mons; Ch. Grandgagnage, de Liège; Ch. M. André, de Vianden; Ch. V. Gh. Misonne, de Bruxelles; L. A. Wartens, de Bruxelles; Ch. K. Penne, de Liège; Ar. de Melotte, de Liège; L. G. F. de Menten, de St-Trond; Ose. de T'Serclaes, de Wammerom (Brabant.)

Il sera ultérieurement donné avis aux aspirants du jour et de l'heure que le jury aura fixé pour l'examen par écrit.

Droit. — Doctorat.

Liste des aspirants à examiner pendant la première semaine.

MM. A. B. Carton, de Bruxelles; F. A. Wyckens, de Nivelles; J. A. Van Hissenhoven, d'Anvers; E. E. Everaerts, id.; T. P. J. Dupuis, de Nivelles; C. J. J. Jacobs, de Brége; F. Duvivier, de Schakoven; J. E. Hechtermans, de Bilsen; C. E. H. Waegemans, de Buggenum; J. L. L. Putzeys, de St-Trond.

Liste des aspirants à examiner pendant la 2^e semaine aux jour et heure qui seront fixés par le jury.

M. A. F. Vincent, de Mons.

Sciences. — Grade de Candidat.

Liste des aspirants à examiner pendant la première semaine.

MM. V. Lamsne, de Bruxelles; A. D. Delbovier, de Saint-Séverin (en Condroz); P. J. Vlengels, de Galoppe; L. Hupez, de Mons; J. L. Magnée, de Diest; A. De Fontaine, de Mons; E. Legros, de Douay.

Médecine. — Grade de candidat.

Liste des aspirants à examiner pendant la première semaine.

MM. P. J. Sincenart, de Wavre; C. Rombaut, d'Ureel (Flandre orient.); R. A. Lambotte, de Namur.

Doctorat. — Premier examen.

Liste des aspirants à examiner pendant la première semaine.

MM. A. Hart, de Namur.

MM. F. de Latre, de Paturage (Hainaut); C. Hulín, de Gand; J. B. Brosens, de Hoogstraete (province d'Anvers); M. Boutique, de Gand; F. Senelle, de Forest (Hainaut); T. Duvivier, d'Ostende; N. G. Fossion, de Hannut; B. J. Vouets, de Wavre; A. F. J. Dropsy, d'Erpion (Hainaut); A. Andris, de Gilly; F. Grzewsky, de Varsovie.

Doctorat. — 2^e examen.

Liste des aspirants à examiner pendant la 2^e semaine.

MM. A. Hart, de Namur; C. de Latre, de Paturage (Hainaut); C. Hulín, de Gand; J. B. Brosens, de Hoogstraete; M. Boutique, de Gand; F. Senelle, de Forest (Hainaut); T. Duvivier, d'Ostende; N. G. Fossion, de Hannut; B. J. Vouets, de Wavre; A. F. J. Dropsy, d'Erpion (Hainaut); A. Andris, de Gilly.

Il sera ultérieurement donné avis aux aspirants des jour et heure que le jury aura fixé pour leur examen par écrit.

Doctorat en chirurgie et en accouchemens.

Liste des aspirants à examiner aux jour et heure qui seront ultérieurement fixés par le jury.

MM. P. J. Henderieckx, de Malines; A. M. N. J. Lechat, de Liège; A. F. J. Dropsy, d'Erpion (Hainaut); L. Roussel, de Tournay; L. de Roubais, de Estaimpuis.

Doctorat en accouchemens.

Liste des aspirants à examiner aux jours et heure, qui seront ultérieurement fixés par le jury.

MM. Charles Hulín, de Gand; Aug. J. Van Lancker (Flandre

orientale); J. B. Brosens, à Hoogstraete (province d'Anvers); Mat. Boutique, à Gand; E. J. Beauloy, à Spy (province de Namur); Y. Vandenbruel, à Wikevorst (province d'Anvers); Ch. J. de Moor, à Bruxelles.

LIÈGE, LE 29 MARS.

DISTRIBUTION DES PRIX À L'ÉCOLE INDUSTRIELLE.

C'est hier soir qu'a eu lieu, sous la présidence de M. le bourgmestre, la distribution des prix à l'école industrielle. M. Leclerc, l'un des professeurs de l'établissement, a retracé dans un discours simple et grave l'histoire de l'industrie, ses progrès, son influence civilisatrice, et les immenses résultats que les peuples en ont obtenus sous le rapport politique et moral. Après ce discours, qui a été vivement applaudi, les prix ont été distribués aux élèves, prix de mathématiques, de chimie, de physique, de dessin linéaire, etc. Et, pour produire des titres à l'appui des récompenses, les élèves avaient exposé au public la partie visible de leurs travaux, c'est-à-dire des dessins, des plans, des tracés représentant le jeu des machines les plus compliquées.

Il est de bon augure pour le pays de voir que l'instruction descende ainsi dans les classes inférieures de la société, non pas une instruction stérile, sans application, mais une instruction pratique, en rapport avec les besoins des professions industrielles. La science est alors comme un levier entre ces mains laborieuses qui façonnent toutes les productions de l'industrie. Ce n'est plus la routine qui dirige l'ouvrier dans sa main-d'œuvre, ce n'est plus un vague instinct de progrès qui le conduit à perfectionner ses outils ou son ouvrage; l'ouvrier se rend compte de ce qu'il fait et des moyens qu'il emploie, il est initié aux connaissances théoriques qui sont tout à la fois l'explication des procédés actuels, et la clé des futures découvertes. Au lieu d'être une machine qui fonctionne, l'ouvrier est un être intelligent qui conçoit et qui exécute. Il sait en vertu de quelles lois s'organise le mécanisme des locomotives, quels principes de statique doivent présider aux constructions, et ce qu'il sait ne lui servira pas seulement à mieux faire, mais à créer peut-être. Qui pourrait calculer les conséquences qui résulteraient pour l'avenir d'une extension indéfinie de la science? Qui pourrait dire ce que fera de merveilleuses la science devenue ouvrière? Il y a plus d'un Watt, plus d'un Vaucanson dont le génie sommeille dans des travaux subalternes. Un simple graveur vient d'inventer une machine pour la confection des crosses de fusil, et ce procédé est tellement important pour l'économie et la célérité de la fabrication, que le gouvernement français en a acheté le secret 300,000 fr.

L'industrie est l'âme de notre société moderne; le travail est la grande loi devant laquelle tous les hommes sont égaux, et la question aujourd'hui est d'encourager le travail et de le rendre attrayant. Or, le meilleur moyen d'intéresser l'ouvrier à ses travaux, c'est de l'instruire de toutes les connaissances qui le mettront à même d'améliorer son état. Ayant devant lui une perspective de progrès et de bien-être, il prendra goût aux choses qui lui semblaient pénibles, il marchera franchement dans une carrière qui lui est permis d'honorer. Ce n'est pas tout. Le bien amène le bien, comme le mal amène le mal. L'ouvrier, sentant le besoin de s'instruire, consacrerait à l'étude le temps qu'il donnait à des plaisirs grossiers. Il deviendra à la fois plus actif, plus moral, et, par conséquent, plus utile à la société. Nous devons le dire, parce que cela est peut-être plus vrai ici que partout ailleurs, l'instruction industrielle est le premier véhicule de la prospérité publique. Tous les autres intérêts se rapetissent et s'effacent devant celui de l'industrie. Nous sommes arrivés à une époque de civilisation où les peuples, détrompés du vide des abstractions politiques, fatigués des chicanes constitutionnelles veulent appliquer leur énergie à des réalités, au lieu de la dépenser dans des chimères. C'est donc parfaitement comprendre le besoin des temps et des lieux que de créer et de soutenir des écoles d'où sortiront pour nos manufactures d'habiles ouvriers, et pour la patrie de bons citoyens.

Voici les noms des élèves de l'école qui ont obtenu des prix :

COURS DE MATHÉMATIQUES. Prof. M. D. Leclercq.

MÉRITE.
Premier prix partagé. — Edouard Rouffart, peintre en bâtiments, 16 ans. Liège. Auguste Ransy, élève, 18 ans. Liège.
Deuxième prix partagé. — François Bertrand, mécanicien, 20 ans. Troye. (France.) Grégoire Colette, serrurier, 25 ans. Liège.

ENCOURAGEMENT.
Premier accessit partagé. — Henri Lejeune, menuisier, 21 ans. Liège. Henri Leclercq, élève, 15 ans. Liège.
Deuxième accessit. — Joseph Anstaux, serrurier, 15 ans. Liège.

ENCOURAGEMENT.
Prix unique. — Michel Jadoul, menuisier, 40 ans. Liège.

GÉOMÉTRIE ÉLÉMENTAIRE.

Premier prix partagé. — Pierre Gueder, écolier, âgé de 14 ans. Liège. Jean François Fassin, serrurier, 19 ans. Liège.
Deuxième prix partagé. — Jacques Réquille, fondeur en cuivre, 14 ans. Liège. Edouard Thissen, écolier, 14 ans. Liège.

Premier accessit. — Hubert Toby, teinturier, 15 ans. Liège.
Deuxième accessit. — Joseph Thonnet, élève, 15 ans. Liège.

ARITHMÉTIQUE. — Encouragement.

Premier prix. — Joseph Debrassine, menuisier, 16 ans. Liège.
Deuxième prix partagé. — Joseph Thonnet, écolier, 15 ans. Liège. Edouard Davrin, écolier, 14 ans. Liège.

Premier accessit partagé. — Charles Mathieu, 14 ans, écolier. Liège. Jules Thonnet, écolier, 14 ans. Liège.

Deuxième accessit. — Charles Réquille 13 ans, écolier. Liège.

COURS DE CHIMIE ET DE MINÉRALOGIE.

M. C. Davreux, professeur.

MÉRITE.

Premier prix. — Joseph Chaslin, 18 ans, instituteur à Liège.
Deuxième prix. — François Bertrand, déjà nommé.
Troisième prix. — Victor Flamache, géomètre, 17 ans, Liège, et Edouard Rouffart, déjà nommé.

ENCOURAGEMENT.

Prix unique. — Hubert Flamache, tourneur en bois, 15 ans. Liège.

COURS DE DESSIN INDUSTRIEL. Professeur M. H. Deville-Thiry.

COMPOSITION DE L'ANNÉE. — Dessin des machines à vapeur, etc., d'après modèles et d'après nature.

Premier prix. — Gustave Delaet, élève âgé de 17 ans, Liège.
Deuxième prix partagé. — Victor Flamache, déjà nommé, et Joseph Chaslin, déjà nommé.

Troisième prix. — Joseph Lefebvre, élève de 16 ans. Liège.

DESSIN D'INVENTION. — Menuiserie, charpente, Maçonnerie, etc., etc.

COMPOSITION.

Prix unique partagé. — Jean Delhasse menuisier, 22 ans. Liège. Henri Lejeune, menuisier, 21 ans.

ENCOURAGEMENT.

Premier prix partagé. — Hubert Flamache, déjà nommé. Lambert Salme, tailleur, 14 ans. Liège.

Deuxième prix partagé. — François Bertrand, mécanicien, déjà nommé. Libert Bailly, menuisier, 15 ans. Liège.

Troisième prix partagé. — Guillaume Delnaye, tailleur de pierres, 25 ans. Liège. Jean Joseph Bastin, menuisier, 23 ans.

ACCESSIT.

Premier accessit partagé. — Alexandre Voué, écolier, 15 ans. Liège. Julien Cochar, carrossier, 15 ans. Liège.

Edouard Rouffart, déjà nommé.
Deuxième accessit partagé. — Auguste Polin, menuisier, 17 ans. Liège. Edouard Thyssen, écolier, 14 ans. Liège.

Jean Lambert, écolier, 14 ans. Liège.

BONNE CONDUITE.

Prix unique. — Michel Jadoul, menuisier, 40 ans. Liège.

Nous apprenons que la commission des brevets d'invention a expédié, avec une louable promptitude, celui de M. Parisis, mécanicien à Dison, pour la machine à vapeur à cylindres tournants. Voici ce qu'on nous rapporte des avantages que présente cette machine :

Elle est fort simple, sa rotation est régulière; elle travaille long-temps sans éprouver aucun dérangement. Elle offre une grande économie de combustible. — Cette machine à rotation n'éprouve aucun frottement rude; elle peut fonctionner sur le sol droit, comme sur le sol incliné; aux étages supérieurs, comme sur le terrain le plus solide; elle n'a ni volant ni balancier, et elle se laisse maîtriser à volonté, en obéissant tout-à-coup à la main qui l'arrête, propriété de nature à prévenir bien des accidents. Enfin elle présente des économies sur les frais de construction.

Cette machine active, en ce moment les ateliers de l'inventeur M. Parisis, à Dison.

Dans la journée d'hier un bateau d'Orte, chargé de fontes, destinées à l'établissement de Seraing, pesant 10,200 k., et appartenant à M. J. Libert de Chanxhe, a voulu aborder la rive gauche de la Meuse, vis-à-vis le rivage de la barque de Huy sur Avroy; il est venu malheureusement se heurter contre un autre bâtiment, tenu à l'ancre à côté de la barque, et le bateau d'Orte s'est brisé, dans le choc, et a coulé à fond. Les trois hommes qui le montaient ont eu le temps, toutefois de sauter dans le bateau voisin.

Un cheval, qui se trouvait aussi dans le bateau, s'est mis à la nage, et il est descendu jusque derrière le jardin de M. de Potesta. Arrivé là, il a traversé la Meuse, et il a abordé sain et sauf à l'île Renoz.

La cause de cet accident est attribuée suivant les uns à la station d'un trop grand nombre de bateaux au rivage de la barque où ils gênent l'abordage des bâtiments, qui doivent traverser la Meuse dans cet endroit. D'autres prétendent que le bateau naufragé était trop chargé.

Aux détails que nous avons donnés hier sur la séance du 26 de notre conseil de régence, nous devons ajouter ceux qui suivent :

Après la lecture et l'approbation du procès-verbal, M. le président annonce à l'assemblée que l'on traitera à huis-clos deux objets, dont l'un se rapporte au quai de halage dit des Augustins, et l'autre à une question d'indemnité par suite d'une appropriation pour cause d'utilité publique.

M. Lefebvre renouvelle ensuite la proposition de faire les démarches nécessaires pour obtenir, sinon la cession, du moins la jouissance indéfinie de la galerie du palais et du préau qui se lieut à l'édifice de l'ancienne église de St.-André, locaux qu'il désigne comme étant parfaitement convenables pour l'établissement définitif de l'Académie de peinture, sculpture, etc.; l'église de St. André serait appropriée pour servir de musée.

Il est décidé que le collège se mettra de nouveau en communication avec le gouvernement pour donner suite à cette proposition.

Le conseil avait arrêté qu'une prime de 800 frs. serait accordée à l'auteur du plan jugé le meilleur parmi ceux qui seraient présentés pour la percée de nouvelles communications dans le quartier d'Outre-Meuse. Cette prime n'a point été donnée, mais le jury a été d'avis que les trois plans produits présentaient des vues qui pourraient être utilisées, et qu'il conviendrait en conséquence d'en acquiescer la propriété pour être à même d'en faire usage. La régence se mit en rapport avec leurs auteurs, et il fut convenu que quatre cents francs seraient payés pour chacun. La députation, à qui on a dû demander l'autorisation nécessaire vient de répondre qu'elle ne pouvait majorer le crédit primitivement alloué pour cet objet. Le conseil, saisi dans cette séance de cette difficulté, décide que le collège s'adressera de rechef à la députation pour démontrer toute la nécessité de ladite allocation.

Nous avons annoncé, il y a quelque temps, l'arrestation d'un individu pris en flagrant délit de vol à l'église de Sainte-Catherine. Ce même individu, nommé Lyon dit Bounem, a comparu samedi dernier devant le tribunal correctionnel de Liège. Voici quelques détails sur cette affaire que nous extrayons d'un journal de cette ville :

Lesieur***, bottier à Sainte-Marguerite, le volé, s'explique en ces termes : « J'étais donc allé à Sainte-Catherine pour savoir si la messe était bonne. Comme elle ne l'était pas, je m'étais en allé et j'étais déjà sur le poitrail de l'église, lorsque je m'aperçus que mon gilet est tout débou-tonné (l'orateur débou-tonne entièrement son gilet). Bon, que je me dis, ce sera la presse, et au même instant je vois ce monsieur (il montre le prévenu) qui me pousse sans se gêner, et me borne... Je lui dis : Monsieur, que faites-vous; il ne répond pas : un peu après, je me sens; Jésus Maria! me dis je, je suis volé, je n'ai plus ma montre. Monsieur, dis-je tout haut, vous avez sans doute ma montre, c'est vous qui me l'avez volée, et j'empoigne monsieur et je le ramène au poitrail de l'église, d'où il voulait sortir. La montre est peut-être à terre, dit-il; on l'a cherché; tout le monde s'écarte. On ne trouve rien; mais un monsieur avait vu z'un homme glisser sa main à mon gilet. Alors on dit : Il faut fouiller cet individu. Et ma montre tomba à l'instant le long de sa jambe. Et voilà, Messieurs.

Le frère du bottier et deux autres témoins viennent confirmer cette audacieuse filouterie. Il reste si peu de doute sur la culpabilité du prévenu, que son avocat lui-même lui déclare qu'il se trouve dans l'impossibilité de rien dire pour sa défense. Le filon proteste de son innocence et affecte l'air d'une malheureuse victime. M. Carhuvels, remplissant les fonctions de ministère public, fait connaître les antécédents de cet individu, qui paraît être le même qui, le jour où le jeune Weber exerçait son honorable profession au spectacle et volait la montre de M. de M..., avait housculé ce dernier contre le couloir de la salle. Malheureusement on ne peut parvenir à rien connaître des relations qui ont probablement existé entre ces deux industriels.

Des renseignements pris au bureau de M. François, à Bruxelles, ont seulement appris qu'un nommé Joseph Lion, dit Bounem, de la religion juive, âgé d'environ cinquante ans, d'une forte corpulence, ayant, comme signalé particulièrement, la figure marquée de la petite vérole et une taie blanche sur l'œil gauche, avait été condamné jadis à 24 années de galères par le tribunal révolutionnaire, en conséquence de l'événement suivant. Un meurtre avait été commis dans une chambrée de militaires prisonniers, dont faisait partie ledit Bounem. La justice expéditive de ce temps n'ayant pu découvrir l'auteur de ce meurtre, crut n'avoir rien de mieux à faire que d'envoyer toute la chambrée à Péchafaud, ce qui fut fait. Le jeune âge de Bounem le fit échapper à cette sanglante exécution. Sa peine fut commuée en 24 années de galères.

En 1814 Bounem s'en échappa, arriva en Belgique pour l'exploiter, mais il fut quelque temps après arrêté et condamné à Anvers pour vol à la main à 13 mois d'emprisonnement. Le second signalé donné par M. François le dépeint comme un homme flétri par les travaux du bagne, au regard et à l'aspect équivoques et ayant également l'œil gauche recouvert par une taie blanche.

L'identité de cet individu avec Joseph Lion dit Bounem, présent à la barre, identité qui lui ferait appliquer le maximum de la peine en qualité de récidif, ne paraît cependant point constatée aux yeux du ministère public, et le filon aventurier n'est condamné qu'à 3 années d'emprisonnement.

Notre troupe d'opéra a terminé dimanche le cours de ses représentations. Déjà plusieurs de ses premiers sujets roulent en diligence vers leurs nouvelles destinations. On a dit que les artistes du vaudeville se proposent de donner encore en société quelques soirées. On dit aujourd'hui qu'ils se sont entendus avec MM. Gauthier et Liebhard, directeurs du Cirque, pour donner des représentations à l'instar de celles qui ont lieu au théâtre de Franconi à Paris. On ajoute que M. Gauthier a visité les localités, et il pense qu'en posant le second plancher, et en donnant aux décors une disposition nouvelle, il pourrait facilement faire manœuvrer douze ou quatorze chevaux sur notre théâtre.

Enfin on dit que MM. du vaudeville sont en négociations avec les Bédouins qui se trouvent en ce moment à Bruxelles pour les engager à venir donner des représentations dans notre ville. Tout le monde voudra voir sans doute ce qu'il y a de vrai dans ce que rapportent des journaux des prodiges de force et d'adresse opérés par ces jongleurs d'un nouveau genre.

VILLE DE LIÈGE.

Les bourgmestre et échevins fixent l'attention des habitants sur la disposition ci-après transcrite du règlement du 29 décembre 1835.

Art. 3. « Le balayage est obligatoire chaque jour à l'exception des dimanches et des quatre jours fériés de l'Assomption, de l'Assomption, de la Toussaint, et de Noël. » Il s'exécute de la manière suivante :

Les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi il se fait entre sept et huit heures du matin pendant les mois d'avril, mai, juin, juillet, août et septembre, et entre huit et neuf heures du matin pendant les mois d'octobre, novembre, décembre, janvier, février et mars.

Le samedi et la veille des quatre jours fériés ci-dessus désignés le balayage se fait entre cinq et six heures du soir pendant le mois d'avril inclus septembre, et entre deux et trois heures du soir pendant les mois d'octobre inclus mars.

Le défaut de balayage aux heures fixées ci-dessus serait poursuivi devant le tribunal compétent.

Le président du collège, Louis JAMME.
Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE, DU 28 MARS.

Naissances : 4 garçons, 5 filles.

Décès : 3 garçons, 2 filles, 3 hommes, 4 femmes, savoir : Georges Walsch, âgé de 42 ans, cordonnier à la Boverie célibataire. — Jacques Wilkin, âgé de 42 ans, colporteur, rue Vinave-d'He, célibataire. — Jean-Martin Eyraud, âgé de 38 ans, cabaretier, rue Ribueé, époux de Marie-Catherine-Joseph Paquay. — Anne-Catherine Sauveur, âgée de 85 ans, sans profession, rue Verthois. — Catherine-Joseph Smits, âgée de 52 ans, journalière, sur les Foulons, veuve de Joseph Devillers. — Marie-Marguerite Fabry, âgée de 52 ans, sans profession, devant la Madeleine, épouse de Pierre-Joseph Libon. — Catherine-Victoire-Josephine Donnay, âgée de 48 ans, couturière, rue Saint-Séverin.

CIRQUE OLYMPIQUE.

DE

MM. GAUTHIER ET LIEBHARD.
AU MANÈGE ST.-PIERRE.

Aujourd'hui mercredi, au bénéfice de M. Liebhart; la 2^e représentation du Prophète et la vie d'un soldat. — Les affiches donneront les détails des autres exercices.

A la demande de plusieurs sociétés qui n'ont pu assister à la 1^{re} représentation du Prophète, les directeurs ont cru devoir se rendre à leurs instances, en prolongeant encore leur séjour en cette ville jusqu'à dimanche prochain.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

AVIS.

M. Fradelle, régisseur général, agent comptable sous la direction de M. de Mondonville et continué agent comptable sous les administrations suivantes, a l'honneur de prévenir les personnes avec lesquelles il se trouvait en rapport d'intérêts, pour compte des artistes, qu'il cesse son emploi à dater de ce jour mardi 29 courant, et quitte la ville jeudi 31.

ANNONCES.

HUITRES anglaises, chez TART, derr. l'Hôtel de Ville.

On CHERCHE un REMPLAÇANT pour la MILICE. — S'adresser au n° 1078, sur la Batte. 306

Un AIDE en PHARMACIE peut se présenter chez M^r DAVREUX, sur le Marché, n° 9, à Liège. 474

QUARTIER à LOUER pour le 25 juin prochain, rue Pont-d'He, n° 41, à Liège.

L'on désirerait, pour une ville étrangère, une DEMOISELLE connaissant parfaitement son état dans les robes. S'adresser rue Hors-Château, n° 436. 436

A LOUER un QUARTIER garni ou non, composé de trois pièces au rez-de-chaussée, dont une donnant sur la rue devant la Magdelaine, n° 273. 470

BELLE VENTE

DE

PLANTES ET ARBUSTES.



A la salle de François THONNARD, Cour des Hospices, jeudi 31 mars, à 2 1/2 heures, consistant en arbustes de serre et pleine terre, et une grande variété de Rosiers du Bengale trop long à détailler. 445

SOCIÉTÉ ANONYME

BREVETÉE PAR LE GOUVERNEMENT BELGE.

CORDAGES EN ALOËS.

Cordes plates et rondes à l'usage des houillères, cordes de navigation, pour fabriques, agriculture, roulage, pêcheries, cordes à puits, pour poulies, filets de tenderie, longues, traits, guides, etc., etc.

Les cordages en aloès, connus depuis peu de temps en France, et dont l'usage est généralement introduit aux États-Unis, ont le brillant de la soie; ils sont inaltérables par l'eau, infiniment plus forts et beaucoup plus légers que ceux en chanvre.

Malgré ces avantages incontestables, que Pon garantit d'ailleurs, le prix des cordes en aloès est inférieur à celui des cordes en chanvre.

Le magasin exclusif pour les provinces de Liège et de Namur est chez M. DARBONTAINE-LAMBINON, placé de l'Université n° 263, à Liège.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. H. MATRAY, peintre, demeure actuellement au Pont d'Avroy, n° 561 bis, où des OUVRIERS peuvent se présenter. 175

VENTE CONSIDÉRABLE

D'UNE

TRÈS-BELLE FUTAIE
AU BOIS DE VILLERS.

Judi 7 avril 1836, à 10 heures précises du matin, et jours suivants, s'il y a lieu, on VENDRA publiquement, au pied des arbres, à la recette de M^e DELVIGNE, notaire à Namur, une grande quantité de très-beaux CHÊNES et autres ARBRES, croissant dans une partie de la forêt de Basse-Marlaine, dite Coupe Beau-Faix, située au Bois de Villers, sur une superficie de 50 bonniers, parmi lesquels se trouvent des arbres de la plus belle élévation et de 10 à 12 pieds de tour.

Ces bois sont situés à un quart de lieue du rivage de la Meuse et de la route de Namur à Dinant; un chemin bien empierré, aboutissant à ces bois, en rend l'exploitation des plus faciles et des plus avantageuses.

Afin de pouvoir terminer la vente en deux jours, on commencera chaque jour à dix heures précises. 169

MERCREDI 30 de ce mois, deux heures de relevée, on VENDRA aux enchères publiques, en l'étude du notaire PAQUE.

UNE MAISON sise à Liège, place Saint-Denis, n° 746, avec un bâtiment derrière, de 18 pieds de largeur, dans la rue de la Régence, joignant à M. Thonon et à M. Magis; sur la mise à prix de 12,50 fr.

S'y adresser pour la voir et audit notaire pour les conditions. 90

GRANDE VENTE D'ARBRES.

SAMEDI 2 avril 1836, M. le baron de Baré de Comonone, rentier à Huy, fera VENDRE à l'enchère dans ses bois: Bertrand-Fontaine, Mavelin et Bois Mélard, sis commune de MARCHIN, près de Huy, et d'Ahin, rive droite de la Meuse, quantité de marchés de très-gros chênes, poutres, vernis, hêtres, etc.

Ces bois étant situés à très-petite distance de la Meuse et près du rivage d'Ahin, offrent beaucoup d'avantages aux amateurs recourus au pied des arbres.

On commencera par les bois Bertrand-Fontaine, à onze heures du matin.

A crédit et à la recette du notaire LOUMAYE. 133

PATE PECTORALE

DE REGNAULD AINÉ,

PHARMACIEN BREVETÉ DU GOUVERNEMENT

A PARIS.

Il résulte des expériences comparatives, faites dans les hôpitaux de Paris, que la Pâte de Regnauld aîné ne contient point d'opium et qu'elle a une supériorité bien marquée sur les autres pectoraux, pour la guérison des rhumes, catarrhes, coqueluches, asthmes, enrouements, toux et irritations de poitrine.

De si grands avantages expliquent la vogue de ce pectoral et nous engageant à le recommander d'une manière toute particulière à nos lecteurs.

Voilà la liste des dépositaires dans le *Politique* du 8 novembre 1834, et dans les annonces hebdomadaires publiées à Bruxelles par l'*Emancipation*; à Anvers par le *Journal du Commerce*; à Liège par le *Journal de la Province*, et à Gand par le *Journal des Flandres*. 635

AVIS DE LA RÉGENCE. — La dame veuve Grandjean, demeurant rue du Stockis, n° 488, demande l'autorisation d'établir une briqueterie temporaire dans une prairie à elle appartenante et située au faubourg cette Walburge, derrière la maison portant l'enseigne des *Champs-Élysées*.

On peut former opposition dans le délai de quinzaine, en s'adressant par écrit à la régence. Liège, le 25 mars 1836.

LIBRAIRIE ANCIENNE

DE

MM. M. L. ET A. POLAIN.

RUE ST. GANGULPHE, PRÈS DU PONT-D'ILE N° 658.

EN VENTE.

LE BANQUET DE WARFUSÉE,

OU LE

MEURTRE DE SÉBASTIEN LA RUELLE,

PAR

M. L. POLAIN.

Conservateur des Archives de la Province.

Prix de 75 centimes avec un PORTRAIT de LA RUELLE

BIOGRAPHIE LIÉGEOISE, ou précis historique et chronologique de toutes les personnes qui se sont rendues célèbres par leurs talents, leurs vertus ou leurs actions, dans l'ancien diocèse et pays de Liège, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours; par le Cte. de Bevedelievre.

La *Biographie Liégeoise* formera un volume in-8° imprimé sur papier semblable au prospectus, et sera composé de cinq livraisons, qui paraîtront successivement.

Chaque livraison est fixée à 1 franc 50 centimes; elle se composera de cinq feuilles d'impression ou 80 pages, et sera reçue franco.

On souscrit au bureau du *Politique*.

BOURSES.

PARIS, LE 26 MARS.

FONDS PUBLICS.	SOUS PRÉCÉDENT.	COURS DU JOUR.
Cinq pour cent, comptant...	107 75	107 60
fin courant...	100 00	100 00
Trois pour cent, comptant...	81 60	81 40
fin courant...	00 00	00 00
Naples. Cert. Falc., comp...	101 90	101 80
fin courant...	00 00	00 00
Esp. Dte. ac. 5% J 1 ^{er} nov. comp...	45 58	45 48
fin cour...	00 00	00 00
Dte. diff. sans int. compt...	16 14	16 14
Dte. pass. sans int. compt...	14 34	14 34
Emp. des cort. J. de mai 1834...	00 00	00 00
fin cour...	00 00	00 00
Emp. royal. J. de juill 1834...	00 00	00 00
fin cour...	00 00	00 00
Rente 3 p. c. J. d'avril 1834...	00 00	00 00
fin cour...	00 00	00 00
Rente perp. J. de juill. 1834...	00 00	00 00
fin courant...	00 00	00 00
Coupons cortés...	00 00	00 00
Rome. Rs. 5 p. c. compt...	104 14	104 14
fin courant...	000 00	000 00
Belgique. Empr. 1831, compt...	104 78	104 78
fin cour...	000 00	000 00
Banque de Belgique...	116 00	120 00

LONDRES, LE 25 MARS.

		Escompte...	
3% consolidés...	91 3/4		00 0/0
Bel. em. 1832 C. D.	103 1/2	Différées...	21 1/2
Holl. Dette active...	56 1/4	Passives...	14 3/8
Id. 5 p. c.	000 0/0	Russie...	109 0/0
Portugais, 5 p. c.	80 0/0	Brsil. Emp. 1834...	89 1/2
Id. 3 p. c.	50 1/2	Mexicains, 5 p. c.	35 1/2
Espagne. Cortés...	44 1/2	Colomb.	00 1/0

AMSTERDAM, LE 26 MARS.

		Rente française...	
Dette active...	56 1/4		00 0/0
différée...	0 00 0	Métalliques...	000 0/0
Billet de chance...	25 1/16	Russie, H. et C...	104 3/8
Syndic. d'amort...	97 1/2	Esp. rente perp...	00 0/0
3 1/2...	82 3/8	Naples falconnet...	93 1/2
Soc de comm...	44 1/2	Brsiliens...	00 0/0

ANVERS, LE 28 MARS.

CHANGES.

	COURTS JOURS.	DEUX MOIS.	TROIS MOIS.
Amsterdam...	3 1/4 % p.		
Rotterdam...	3 1/4 % p.		
Paris p ^r fr. 100...	pair.	P 5/8 per.	1 1/4 pert. P
Londres p ^r Estr...	fl. 12 08 3/4 P	fl. 12 4 1/4	
Ham. p ^r 40 HB...	35 1/16	34 7/8	A 35 43/16
Bruxelles...	1 1/4 % p.		
Gand...	1 1/4 % p.		

FONDS PUBLICS.

FONDS.	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
VILLE D'ANVERS.		fl. 500			145 1/2 P
Dette active.	5	105 0/0	E. à L. 1824	5	88 1/2 P
différée.		43 1/4	ESPAGNE.	5	
BELGIQUE.			B. Guebh.	5	
Emp 48 m.	5	104 5/8	R. P. à Am	5	
A. B. 1835.			Emp. 1834.		45 1/4 à 44 5/8
Act. de la B.			Dette diff.		
HOLLANDE.			Cortés à P.		
Dette act.	2 1/2	98 0/0	à L.		
Rte. remb.	2 1/2	98 0/0	P ditto Coup.		
AUTRICHE.			NAPLES.		
Métalliq.	5	103	A Cert. Falc.	5	94 4 2 A
Lots fl. 100.		25 1/2	A ÉTAT-ROM.		
fl. 250.	4	430	P levée 1832.	5	101 1/2 A
fl. 500.	4	681	A à An. 1834.	5	100 1/2 A
POLOGNE.					
Lots fl. 300.		117 1/2 P			

Au commencement de la Bourse, nous étions assez fermes en Ardois ouvert 45 1/4 1/8 A, et puis un vendeur qui a commencé à vendre 45 44 7/8, et les a fait descendre à 44 5/8 A.

Dette passive, 14 5/8 A.
Petite rue de la Bourse, 2 3/4 heures.
Dernier cours. — Ardois, 44 1/2 P.

BRUXELLES, LE 28 MARS.

		Synd. d'amort...	
Emp. R., fin cour...	101 3/4 P		00
pr. à 4 mois	000 0/0 D	Lost. r. av. cour.	97 3/4 P
Dette active...	54 0/0 P	inscrip.	97 3/4 P
Emp. de 1832...	98 5/8 P	Métalliques...	103 0/0
Act. Société Gén.	785 1/0	Naples...	94 1/4
So. de Com. de civ	129 0/0 P	Rome...	101 1/2
Ban. de Belgique	118 1/2	Brsil. Rotsch...	88 5/8 P
So. du c. de S.-O.	107 0/0 P	Emp. Ard. 1835...	44 3/8 P
S. Hauts-Four...	118 0/0 P	Emp. Guebh...	00 0/0
Wisme-Hornu...	98 0/0 P	P. à Ams...	00 0/0
Banq. fonc...	96 3/4	Fin cour...	46 1/2
S. du Cha. Flenu.	109 0/0 P	D. différée...	21
Sclassin...	104 0/1 P	Id. 1835...	00 0/0
Société nationale.	116 0/0	Cortés à Paris...	00 0/0
Gaf.-Rus. ad. Br.	00 0/0	à Londres...	00 0/0
Levant de Flenu.	100	Coup. Cortés...	10 0/0
Charb. d'Ongrée.	104 1/2 P	CHANGES.	
Sars-Longchamps	102	Amsterdam...	0 0 p.
Fourn. des Vennes	103 1/4 P	Londres ct...	0 0 p.
St.-Léonard...	101 0/0 P	2 mois...	0 0 p.
Dette active. Hol.	55 3/8	Paris...	

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.
800 balles café St-Domingue, à 33 3/8 cts. cons.
300 balles café Brésil, à 33 cts. cons.
4000 kilo sucre raffiné Lomps, à fl. 22 1/2 ent.
875 barils graine de lin de Riga à semer, à fl. ct. 17.
500 hect. orge étrangère vieille, à fl. ct. 4.

MARCHÉ.

Liège, le 28 mars. — Froment, Phectolitre, 43 49.
Seigle, 9 62.

H. LIGNAC, Imp. du Jour. rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège